

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DICOM 10** Conventions de partenariats médias pour l'exposition « Gilles Caron - Paris 1968 ».

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de conventions de partenariats médias avec Libération, France Info, Paris Match, Les Inrockuptibles, Polka magazine et RATP pour l'exposition « Gilles Caron - Paris 1968 » ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de conventions de partenariats médias avec Libération, France Info, Paris Match, Les Inrockuptibles, Polka magazine et RATP pour l'exposition « Gilles Caron - Paris 1968 ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariats médias avec Libération, France Info, Paris Match, Les Inrockuptibles, Polka magazine et RATP pour l'exposition « Gilles Caron - Paris 1968 », jointes en annexe.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**